

Commune de Tressange

Département de la Moselle / Arrondissement de Thionville-Ouest



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 23 mars 2023 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,

Michel D'AMORE, Claire DANDA, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Laurent SACCHET, Virginie TOTH, Pierre WAGNER Jean-Paul WEBER, *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Sandrine HELES, Rémi SCHaedgen, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 16/03/2023 – Affichée le 16/03/2023

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal,
2. Compte Financier Unique (CFU Commune et Lotissement),
3. Affectation des résultats (Commune et Lotissement),
4. Vote des taux d'imposition 2023,
5. Attribution des subventions de fonctionnement 2023,
6. Programme des travaux d'investissement 2023 – Demandes de subventions,
7. Vente de parcelles de terrains à bâtir (2^{ème} lecture),
8. Demande d'indemnisation de surcoût de travaux par une entreprise,
9. Ouverture à toutes propositions.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25/01/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.

2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Faisant suite à la démission de Madame Sophie RIGHETTI, Conseillère Municipale, qui a quitté la Commune, le Conseil Municipal installe Monsieur Laurent SACCHET, Conseiller Municipal suppléant, en qualité de titulaire.

3. COMPTE FINANCIER UNIQUE (COMMUNE ET LOTISSEMENT LES ARBRISSEAUX II) – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal vote les Comptes Financiers Uniques (Budget Général et Budget Annexe Lotissement les Arbrisseaux II) présentés par le 1^{er} Adjoint, le Maire ne prenant pas part au vote :

Les balances générales laissent apparaître les résultats suivants :

- a) Budget Général : Excédent de Fonctionnement de 1 369 007,61 €
 Excédent d'Investissement de 4 519 270,98 €
- b) Budget Lotissement : Excédent de Fonctionnement de ... 11 160 476,08 €
 Déficit d'Investissement de 9 986 291,48 €

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal affecte les résultats de l'Exercice 2022 tels qu'ils apparaissent au Compte Financier Unique.

5. BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023 qui s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de' **2 412 807,61 €**

- Section d'Investissement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de' **5 416 768,59 €**

Les opérations ci-après sont inscrites au Budget :

- Aménagement et extension de la Mairie
- Aménagement du Complexe Sportif (bâtiment et stade)
- Installation de la vidéoprotection dans l'ensemble de la Commune
- Travaux de signalisation routière
- Aménagement cimetière (columbarium et jardin du souvenir)
- Eclairage public (remplacement des lampadaires par du LED)
- Gros entretien des bâtiments communaux

Les demandes de subventions seront sollicitées pour les opération éligibles.

5.1 BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2023 – LOTISSEMENT LES ARBRISSEAUX II

Le Conseil Municipal vote le Budget annexe du Lotissement « Les Arbrisseaux II » qui s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de **11 160 476,08 €**

- Section d'Investissement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de **9 986 291,48 €**

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse sur les taxes locales. Les taux suivants sont ainsi maintenus :

- Taxe Foncier Bâti..... **25,21 %**
- Taxe Foncier non Bâti..... **43,22 %**
- Taxe d'Habitation..... **8,94 %**

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

a) Centre Communal d'Action Sociale : 10 000 €.

b) Associations Locales (Fonctionnement) :

- 8 000 € à l'Entente BURE BOULANGE Football
- 6 800 € au Handball Club
- 1 500 € au Club de Karaté Arts Martiaux
- 1 100 € au Cercle Arts et Loisirs de TRESSANGE
- 1 000 € au Cercle des Anciens de BURE (Section du Cercle Arts et Loisirs),
- 700 € à l'Échiquier TRESSANGEOS
- 600 € au Cyclotourisme
- 500 € à la Chorale Saint Charles
- 500 € au Club de Volley Ball
- 300 € au Moto Cross du Pays-Haut
- 300 € à l'Amicale des Anciens Combattants
- 300 € à l'Association SOS Animaux
- 300 € à l'Association « Les Belles du Pays Haut »

c) Associations Locales (Hors Fonctionnement) :

- 1 800 € à l'Entente BURE BOULANGE Football au titre du traçage et de l'entretien des stades
- 250 € à l'Entente BURE BOULANGE Football en remboursement de frais à la charge de la Commune

d) Autres Associations :

- 400 € à l'Association « Verre J'espère »
- 316 € à l'Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMOMFERLOR) - Convention
- 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BOULANGE
- 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'OTTANGE
- 200 € à VIE LIBRE - Convention
- 150 € à l'Association des Donneurs de Sang du Haut Plateau

e) Autres Subventions au titre des activités scolaires et périscolaires :

- 5 300 € à l'Association des Parents d'Elèves « Les Crayons Magiques » (20 € x 265 élèves)
- 1 600 € au Foyer Socio-Educatif du Collège d'AUMETZ (20 € x 80 élèves)

8. VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A BATIR

Le Conseil Municipal confirme ses décisions antérieures concernant la vente de plusieurs parcelles de terrains à bâtir.

En ce qui concerne la division intervenue sur le terrain cadastré Section 7 n° 441/26, le Conseil Municipal fixe à 18 000 € de l'are le prix de vente de la nouvelle parcelle issue de cette division (12 a 45 ca) et dont l'enregistrement cadastral est en cours.

9. DEMANDE D'INDEMNISATION DE SURCOUTS DE TRAVAUX PAR UNE ENTREPRISE

- Point retiré de l'ordre du jour -

10. LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 1^{er} mai 2023, au loyer en vigueur, le logement communal vacant n° 2 sis 42 rue Claude Le Lorrain à BURE.

11. CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec CAP EMPLOI 57 la convention d'accompagnement dans l'emploi d'un agent engagé en qualité d'adjoint technique pour une durée de 12 mois (du 01/03/2023 au 29/02/2024).

12. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Difficultés pour les associations sportives qui doivent utiliser le Complexe Sportif pendant la période des travaux.
- Salissures des rues par la boue générée par les engins agricoles et autres.
- Végétalisation de la cour du groupe scolaire – Etude en cours par le CAUE / MATEC.

Séance levée à 20h00

Prochaine séance du Conseil Municipal programmée 2^{ème} quinzaine de mai – 18h30



TRESSANGE, le 28 mars 2023
Le Maire,


Denis SCHITZ